

## Le Mois de la sécurité routière

nombreuse opérations intergénérationnelle du 6 au 28 novembre



Le Mois de la sécurité routière

### LE MOIS DE LA SECURITE ROUTIERE

Le Mois de la sécurité routière est de retour sur Mirande du 6 au 28 novembre 2023.

Chaque année, Mirande profite du mois de novembre pour sensibiliser les habitants aux bons gestes de sécurité routière en proposant, en complément des interventions dans les écoles par les autorités compétentes, des actions gratuites pour le grand public.

Cette année, en plus de l'atelier de vérification des éclairages prévu le 10 novembre de 14h à 17h sur le parking de la république, et de celui de la remise à niveau du Code de la route pour les séniors le 28 novembre de 14h à 18h à l'auto-école Astarac, deux nouveaux ateliers ont été ajoutés au programme.

Les actifs pourront ainsi, eux aussi, profiter d'une remise à niveau du Code de la route le 25 novembre de 9h à 12h à l'auto-école de l'Astarac.

Et pour compléter le programme proposé aux séniors, la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, propose l'action "séniors en route", le 6 novembre, de 13h45 à 17h à la Salle André Beaudran. Les inscrits pourront ainsi profiter d'un atelier d'échange autour des règles de sécurité routière et de la signalisation, avant de mettre la théorie en pratique sur un simulateur.

Tous ces ateliers sont entièrement gratuits. Les places étant limitées, l'inscription est nécessaire au 07.88.02.03.60 pour l'action « Séniors en route » ou au 05.62.66.86.40 ou [locationsalle@mirande.fr](mailto:locationsalle@mirande.fr) pour les autres ateliers.

La sécurité est importante pour tous. Ce mois de novembre est l'occasion de s'y arrêter un peu plus longtemps pour repartir sur de bonnes bases. Ces actions sont mises en place en partenariats avec la ville de Mirande, la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, la Gendarmerie nationale, la Police municipale, les auto-écoles et l'association de la Prévention routière.